



## Nouvel associé, cession de parts sociales

Par **questionsarl**, le **16/10/2010** à **17:51**

Bonjour,

Je vous contacte car nous souhaitons intégrer un nouvel associé pour augmenter notre trésorerie.

Je suis le gérant majoritaire à 51%  
Mon associé l'est à 49%

Nous sommes en SARL au capital de 8000€, nous souhaitons lui céder 20 parts sociales et qu'il injecte sur le compte professionnel 8400€.

Quelles sont les démarches à suivre pour cela se fasse?  
Quel est la procédure pour que le nouvel associé puisse injecter 8400€?

Merci d'avance!

Par **fabienne034**, le **17/10/2010** à **09:20**

FAIRE UNE CESSION DE PARTS

ensuite refaire les nouveaux statuts avec intégration des parts cédées

faire une AG pour accepter un apport en compte courant le cas échéant

pour tout savoir sur la SARL et la cession de parts:

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>